

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 25 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt cinq Septembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 21 Septembre 2018, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur François LOUVEGNIES, Maire de Trélon.

Etaient Présents : Mesdames et Messieurs, LOUVEGNIES F., REGHEM T., BONDU G., BOMBART M., PAVAUT D., HANNECART G., AUBER A., POLY J.P., BIZIEN M.P., LOCUTY M., COLLIER L., SIMON E., FUGERE S., ROUSSEAUX G., AMAND H..

Etaient excusés et représentés :

Mme ROUSSEAUX A. procuration donnée à Mr ROUSSEAUX G.

Mme BEGUIN V. procuration donnée à Mr HANNECART G.

Mme LAGNEAU S. procuration donnée à Mr LOUVEGNIES F.

Mr HANON Y. procuration donnée à Mr POLY J.P.

Mme BASTIENT P. procuration donnée à Mr FUGERE S.

Absents et excusés : Mesdames JOBET M. et GROUZELLE J. et Monsieur HOUSSIERE O.

Secrétaire de séance : Monsieur André AUBER



Monsieur le Maire, ayant ouvert la séance, fait procéder à l'appel nominal. Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Maire déclare que le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Adoption du procès-verbal de la séance en date du 02/07/2018

Le procès-verbal de la précédente séance a été approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

Décision prise en vertu d'une délégation donnée par le conseil municipal (Art. L 2122-22 du CGCT)

Dans le cadre des délégations accordées à Monsieur Le Maire par délibération en date du 4 avril 2014, le conseil municipal est informé que le marché relatif à la construction d'un restaurant scolaire en ossature bois (essences locales) a été attribué à :

Lots	Entreprises	Montant H.T.
N°1 Gros œuvre - VRD	DUCARNE BATIMENT	166 713,39 €
N°2 Ossature bois – clos- couvert - isolation	S.A. FOSSE	327 000,00 €
N°3 Peinture	NPV LECLERCQ	8 323,05 €
N°4 Equipement cuisine	JY'NET	41 000,00 €
N°5 Plomberie	POZZOBON Patrick	36 000,00 €
N°6 Electricité chauffage	DUPÖNT Didier	31 098,00 €
	Total	610 134,44 €

Rapport d'activités de la CCSA

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que chaque établissement public de coopération intercommunale établisse un rapport annuel d'activités qui doit être adressé à chaque maire des communes

membres, accompagné du compte administratif, avant le 30 septembre. Ce rapport fait l'objet d'une présentation par Monsieur Le Maire au conseil municipal en séance publique.

Après avoir pris connaissance des grands axes du rapport d'activités de la CCSA, le Conseil Municipal n'émet aucune observation.

Modifications budgétaires

Considérant que les crédits ouverts aux budgets 2018 "annexe forêt" et "principal" sont insuffisants, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder aux modifications suivantes :

Décision Modificative Budget Principal – DM n°2

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2135 : Installation générales, agencements, aménagements des constructions	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-275 : Dépôts et cautionnements versés	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 27 : Autres immobilisations financières	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Décision Modificative Budget Annexe Forêt – DM n°2

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-61524 : Bois et forêts	4 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	4 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	4 200,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	4 200,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	4 200,00 €	4 200,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 200,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 200,00 €
D-2128 : Autres agencements et aménagements de terrains	0,00 €	4 200,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	4 200,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	4 200,00 €	0,00 €	4 200,00 €
Total Général		4 200,00 €		4 200,00 €

Décision Modificative Budget Annexe Forêt – DM n°3

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6184 : Versements à des organismes de formation	0,00 €	1 620,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6282 : Frais de gardiennage (églises, forêts et bois communaux...)	0,00 €	9 700,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	11 320,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7022 : Coupes de bois	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 320,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 320,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	11 320,00 €	0,00 €	11 320,00 €
Total Général		11 320,00 €		11 320,00 €

Projets de cessions

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur Le Maire à procéder à l'aliénation des biens immobiliers suivants selon l'estimation des domaines :

- 2 terrains en zone constructible sis rue Victor Hugo
- 1 immeuble en nature de hangar rue François Ansieau – zone artisanale
- 1 terrain en zone constructible sis avenue Clémenceau lieudit « la brouette »
- 1 terrain sur lequel est construit l'EHPAD 2 chemin vert
- 1 immeuble mixte à usage de bureau au RDC et de logement à l'étage sis 30 rue Gambetta

Projet de démolition de l'ancien EHPAD dit Les Carmes

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée que sur réquisition de Monsieur Le Préfet, l'ancien EHPAD (devenu Centre d'Accueil et d'Orientation) loge depuis le 14 septembre dernier 45 migrants (soit une dizaine de familles environ) suite au démantèlement de la jungle de Grande Synthe.

Le projet de démolition dudit bâtiment se profile pour l'année 2019. Suite à l'étude du cabinet BTC missionné par la commune sur ce projet de démolition, l'EPF doit réaliser un diagnostic amiante et plomb avant travaux. Pour ce faire, les locaux doivent être inoccupés.

Il est ensuite demandé au conseil municipal de se prononcer sur la date de désaffectation des lieux.

Considérant la période hivernale à venir, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à la fermeture du centre d'Accueil et d'Orientation à compter du 1er avril 2019.

Subventions exceptionnelles

Afin de soutenir les sportifs trélonais de haut niveau, le conseil municipal décide de verser :

- par 18 voix pour et une voix contre, une subvention exceptionnelle d'un montant de 300,00 € à l'association de judo de Solre le Château dans le cadre du championnat du monde de judo au Mexique,
- à l'unanimité une subvention exceptionnelle d'un montant de 300,00 € à l'association "judo club glageonnais" dans le cadre des 3 championnats de France Elite Judo.

Subvention caisse des écoles

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la caisse des écoles, a en charge la réalisation de projets pédagogiques au bénéfice des enfants scolarisés dans les établissements scolaires de la ville de Trélon.

Le budget de la caisse des écoles s'équilibre grâce à une subvention versée par la commune.

Monsieur Le Maire propose de verser pour l'année 2018 une subvention d'un montant de 12 800,00 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer une subvention d'un montant de 12 800,00 € pour l'année 2018 à la caisse des écoles et précise que les crédits sont inscrits au compte 657 361 du budget 2018.

Budget principal – Ajustement de la dette

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal que l'état de la dette du compte de gestion est différent de celui du compte administratif.

Ces discordances pourraient s'expliquer par le fait que les intérêts capitalisés lors de la renégociation des emprunts en 1999, 2001, 2003 et 2012 n'ont pas fait l'objet d'écritures comptables.

En conséquence, il convient d'autoriser le comptable du trésor à ajuster les comptes par une opération d'ordre non budgétaire de la façon suivante :

- ajustement du compte 1641 (en crédit) à hauteur de 508 173,99 €
- compte 1068 (en débit) d'un montant de 508 173,99 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le comptable des finances publiques à ajuster les comptes par une opération d'ordre non budgétaire au débit du compte 1068 et au crédit du compte 1641 pour un montant de 508 173,99 €

Garantie d'emprunt

Monsieur Le Maire rend compte au conseil municipal que dans le cadre de sa politique de réhabilitation et dans le but d'accélérer son programme d'investissement, l'Avesnoise sollicite la commune dans le cadre d'une garantie financière à hauteur de 100 % pour un prêt d'un montant de 165 000 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et consignations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de répondre favorablement à la société d'HLM « L'Avesnoise ».

Hameau route de Chimay

Afin de sécuriser les riverains du hameau dit de Beaulieu traversé par la RD n°951, le conseil municipal décide à l'unanimité de le classer en agglomération et de réduire la vitesse à 50km/h sur ce tronçon.

Convention d'entretien du domaine public départemental en agglomération relative à la signalisation horizontale

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention reprise en objet afin de définir les pouvoirs de police de chacun sur le réseau routier départemental en agglomération dans la signalisation horizontale.

Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat enfance jeunesse est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Le dispositif contractuel entre la Caisse d'Allocations Familiales du Nord et la ville de Trélon étant arrivé à échéance le 31 Décembre 2017, les deux partenaires ont travaillé à son renouvellement pour les années 2018-2021.

Les actions proposées au titre du nouveau contrat éligibles par la CAF du Nord sont les suivantes :

- **Pour le volet enfance :**

- La création d'une micro-crèche et d'un Relais d'Assistantes Maternelles (RAM)

- **Pour le volet jeunesse :**

- ALSH 4 – 6 ans : petites vacances (Février, Avril et Octobre) et grandes vacances d'été,
 - ALSH 6 – 12 ans : petites vacances (Février, Avril et Octobre)
 - ALSH 13 – 17 ans : petites vacances (Février, Avril et Octobre) et grandes vacances d'été
 - Le camp d'ados

En revanche, la garderie périscolaire et l'ALSH d'été 6 – 12 ans ne rentrent pas dans le CEJ.

Par ailleurs le poste de coordination enfance-jeunesse est reconduit.

L'ensemble des actions couvertes par le dispositif sont prévues dans la convention qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service enfance-jeunesse par la CAF.

La convention est conclue pour une durée de 4 ans prenant effet le 1^{er} Janvier 2018 pour s'achever le 31 Décembre 2021.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du Contrat Enfance Jeunesse proposé, décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable à son renouvellement pour la période du 1^{er} Janvier 2018 au 31 Décembre 2021 et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout acte relatif à la présente décision.

Ecole de musique - recrutement de personnel

Pour faire face aux difficultés à recruter du personnel statutaire en raison du nombre d'heures proposé trop réduit ou des compétences nécessaires rares ou encore des concours inexistantes, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'augmenter le nombre d'heures du CDI du professeur de trompette à raison de 7/20 ème au lieu de 3/20 ème pour remplacer l'enseignement du solfège en supplément;
- transformer le CDD du professeur de piano en CDI à raison de 3,50/20 ème.

Il est également décidé de renouveler l'activité "chorale d'enfants" qui sera assuré par le chef de chœur dans le cadre d'une activité accessoire du 01/10/2018 au 31/07/2019.

Demandes d'adhésion de collectivités au SIDEN-SIAN

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité sur les demandes suivantes :

- Adhésion au SIDEN-SIAN du Syndicat des Eaux d'HINACOURT, GIBERCOURT et LY FONTAINE (Aisne) avec transfert de la compétence Eau Potable (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*),
- Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de FLESQUIERES (Nord) avec transfert des compétences « Eau Potable » (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »
- Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de PIGNICOURT (Aisne) avec transfert des compétences « Eau Potable » (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*),
- Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'HAMBLAIN LES PRES (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences « Eau Potable » (*Production par captages ou pompages, Protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*),
- Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de PLOUVAIN (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences « Eau Potable » (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »
- Adhésion au SIDEN-SIAN de l'Union Syndicale des Eaux (Nord) (Communes de BOURSIES, DOIGNIES et MOFUVRES) avec transfert des compétences « Eau Potable » (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*),
- Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de BERTRY (Nord) simultanément après retrait effectif du SIVOM DE LA WARNELLE avec transfert des compétences Assainissement Collectif, Assainissement Non Collectif et Gestion des Eaux Pluviales Urbaines,
- Adhésion au SIDEN-SIAN des communes de BOURSIES, MOEUVRES et MAUROIS (Nord) avec transfert des compétences Assainissement Collectif, Assainissement Non Collectif et Gestion des Eaux Pluviales Urbaines,
- Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de DOIGNIES (Nord) avec transfert des compétences Assainissement Collectif, Assainissement Non Collectif, Gestion des Eaux Pluviales Urbaines et Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Questions diverses et informations

- Construction d'un restaurant scolaire : le compte-rendu de la réunion de chantier est donné.

- **Signalétique du château** : Cette dernière est en phase finale.
- **Carrières "l'eau bleue"** : Un arrêté a été pris pour interdire la baignade et l'accès du site. Des panneaux de signalisation ont également été mis en place.
- **Services civiques** : Il est proposé de recourir à 3 services civiques dont 2 ayant pour l'école maternelle et 1 dans l'environnement.
- **Terrain de M. HIMPE** : Il est suggéré de préempter le bien mobilier dans le cadre de l'extension de l'entreprise Vieville. La valeur vénale du terrain peut être estimée entre 10 € et 12 € par m² et les arbres à 2 500 €.
- **Fibre optique** : Un poste sera implanté sur le parking du centre du bois.
- **Camping car** : Il est évoqué l'idée de construire une aire de stationnement sur le parking du centre du bois.
- **Café de la Place de l'église** : L'ouverture est prévue le 10 octobre prochain.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Le Maire déclare la session close.